CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Appliquées par Kariba S.p.A.

1. DÉFINITIONS

Le « Vendeur » désigne Kariba S.p.A., code fiscal 00957200116, numéro de TVA 00957200116, dont le siège est situé via Ameglia n° 9, 19032 Lerici (SP), Italie ; l'« Acheteur » désigne la personne physique, l'entreprise ou la société à laquelle sont adressées l'Offre du Vendeur, la Confirmation de commande et la facture.

2. CHAMP D'APPLICATION ET CLAUSES COMPLÉMENTAIRES

Les présentes conditions générales s'appliquent à chaque Commande ou Contrat portant sur la fourniture de biens et de services par le Vendeur et prévalent sur toutes conditions générales établies unilatéralement par l'Acheteur. Toute clause contractuelle supplémentaire ou dérogatoire aux présentes conditions générales n'est valable que si elle fait l'objet d'un accord écrit.

3. CATALOGUES ET TARIFS

Les dessins des articles, dimensions, caractéristiques et prix des produits figurant dans les catalogues et tarifs du Vendeur sont fournis à titre purement indicatif. Ils peuvent être modifiés sans préavis. Ils n'acquièrent un caractère contraignant qu'après la conclusion du Contrat, lorsqu'ils figurent dans la Confirmation de commande, ou à la suite d'une demande écrite de l'Acheteur.

4. OFFRES ET CONCLUSION DU CONTRAT

Les Offres et Propositions du Vendeur ne sont pas contraignantes ; elles expirent 30 jours après leur date d'émission. À la suite de la Commande de l'Acheteur, le Vendeur lui adressera une Confirmation de commande indiquant les prix et les détails de la fourniture. Le Contrat sera conclu soit à la réception par le Vendeur de la Confirmation de commande signée pour acceptation par l'Acheteur, soit à l'expiration d'un délai de deux jours suivant l'envoi de la Confirmation de commande sans communication de la part de l'Acheteur. Dans ce dernier cas, le silence de l'Acheteur vaut acceptation de la proposition contractuelle contenue dans la Confirmation de commande. Les commandes sont traitées sur la base des références des produits et non de leurs descriptions génériques.

5. CERTIFICATIONS

Les éventuelles certifications de produits et/ou déclarations de conformité doivent être demandées par l'Acheteur lors de la demande de devis et, dans tous les cas, avant la conclusion du Contrat.

6. DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison prévus ou convenus sont purement indicatifs et peuvent être modifiés au cours des phases de préparation des produits. Le Vendeur ne répond pas des dommages ou pertes de ventes causés par des retards de livraison. Un simple retard de livraison ne peut constituer un motif de résolution du Contrat.

7. LIVRAISON

Transport des marchandises.
a) Sauf exceptions convenues au préalable, la livraison des marchandises s'effectuera selon trois (3) modalités :
Par un transporteur choisi par Kariba S.p.A. : valeur des marchandises supérieure à 1 800,00 € : franco de port ; valeur comprise entre 350,00 € et 1 799,99 € : participation forfaitaire aux frais de transport égale à 6 % de la valeur des marchandises ; valeur inférieure ou égale à 350,00 € : participation forfaitaire de 21,00 €.
Par un transporteur désigné par l'Acheteur, port dû.
Par les propres moyens de transport de l'Acheteur, après accord écrit.

Kariba SpA
P.IVA 00957200116 | Codice SDI: SUBM70N
Via Ameglia, 9 19032 Senato di Lerici (SP)
Tel. +39 0187 988576 – Fax +39 0187 989012/989117
www.kariba.it

a) Sauf accords écrits exprès contraires, les délais de livraison sont indicatifs et ne sont pas contraignants.
b) L'intégrité des produits livrés par des tiers au lieu expressément indiqué par l'Acheteur doit être vérifiée au moment du déchargement ; toute anomalie ou non-conformité doit être immédiatement signalée à Kariba S.p.A.
c) La quantité et la nature des marchandises doivent être vérifiées par l'Acheteur lors de la livraison ; toute réserve de vérification est valable pendant un délai maximal et non prorogeable de cinq (5) jours ouvrables.
d) Tout vice, défaut de qualité, défaut structurel de fabrication ou irrégularité d'ordre logistique ou commercial doit être signalé dans les dix (10) jours suivant la livraison ou l'enlèvement des marchandises. Kariba S.p.A. s'engage à remplacer les marchandises défectueuses, à condition que leur retour ait été préalablement autorisé par écrit et qu'elles soient retournées franco entrepôt Kariba, dans leur emballage d'origine.

8. ABSENCE D'INFORMATIONS POUR L'EXPÉDITION

L'Acheteur qui n'a pas fourni d'indications précises pour l'expédition doit enlever les marchandises au plus tard une semaine après notification de leur mise à disposition. À défaut, le Vendeur est en droit de facturer les marchandises, de les entreposer et de facturer à l'Acheteur les frais correspondants.

9. RÉSILIATION ET PROTECTION DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX

Le Vendeur peut se retirer du Contrat si surviennent des circonstances (notamment, à titre d'exemple, difficultés d'accès aux facteurs de production, hausse du prix des matières premières, problèmes d'organisation, etc.) qui, à son appréciation exclusive, empêchent la poursuite économiquement viable de la relation contractuelle. Dans ce cas, l'Acheteur ne peut prétendre à aucun dédommagement ni indemnité.
Afin de protéger les accords d'exclusivité consentis à certains distributeurs étrangers, le Vendeur se réserve également le droit de ne pas exécuter les commandes provenant des territoires couverts par ces exclusivités ou destinées à ces territoires.
L'utilisation et l'extraction du logo, des images et des dessins figurant dans les tarifs et catalogues Kariba, y compris le présent document, ne peuvent être autorisées par Kariba, par écrit et au préalable, qu'à des fins publicitaires et promotionnelles sur le territoire italien (commerce électronique exclu). Le non-respect de cette condition entraîne la résiliation du Contrat, sans préjudice des responsabilités prévues par la réglementation applicable.

10. RÉCLAMATIONS

Les réclamations et contestations doivent être formulées par écrit au plus tard dans les dix (10) jours suivant la réception des marchandises et adressées au siège du Vendeur au moyen des formulaires disponibles sur le site www.kariba.it, rubrique « Conditions de vente » (formulaires ann. 12C et ann. 12D). À défaut, les produits seront considérés comme conformes au Contrat conclu et le Vendeur ne répondra pas des erreurs, vices ou défauts de qualité. Le dépôt d'une réclamation n'autorise pas l'Acheteur à suspendre ou retarder le paiement du prix.

11. EXTENSION DE GARANTIE CONTRACTUELLE DE DIX ANS

Voir la section suivante (A1).

12. RESPONSABILITÉ CIVILE DU FAIT DES PRODUITS

Pour ouvrir un dossier de réclamation au titre de la responsabilité civile du fait des produits, le Vendeur doit recevoir toutes les informations, y compris des photographies des produits défectueux sur leur lieu d'installation ainsi qu'un ou plusieurs échantillons du produit, à condition que cette dernière opération n'exige pas de travaux de maçonnerie, de plomberie ou d'électricité, sauf si ceux-ci sont absolument indispensables pour éviter l'aggravation des dommages aux personnes ou aux biens.
La réclamation doit être présentée au moyen des formulaires disponibles sur le site www.kariba.it, rubrique « Conditions de vente » (formulaires ann. 12C et ann. 12D). Avant toute intervention visant à remédier aux dommages, le Vendeur ou ses représentants doivent avoir la possibilité, dans les huit (8) jours suivant la date du sinistre présumé, d'inspecter les lieux et les biens concernés par

les dommages allégués. Pour les réclamations d'ordre logistique ou commercial, le Vendeur doit recevoir toutes les informations, notamment des photographies des produits ou supports de transport détériorés et/ou altérés, ainsi qu'une copie des documents de transport originaux.
La réclamation doit être effectuée au moyen des formulaires disponibles sur le site www.kariba.it, rubrique « Conditions de vente » (formulaires ann. 12C et ann. 12D). Concernant les délais de prescription en matière de responsabilité civile du fait des produits, le Vendeur se conforme aux dispositions légales nationales et communautaires.

13. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

Par sa Commande, l'Acheteur assume la responsabilité du respect de toutes les exigences de sécurité et dispositions légales relatives au produit acheté. Le Vendeur n'est pas responsable des dommages directs ou indirects causés aux personnes ou aux biens par une utilisation impropre du produit fourni. En tout état de cause, le Vendeur n'est pas responsable des dommages directs ou indirects aux personnes ou aux biens si les conditions prévues à l'article 11 des présentes conditions générales, point 2 « Conditions », ne sont pas respectées, ou si l'un des cas prévus au point 3 « Déchéance » du même article est constaté.

14. CONTESTATION DES FACTURES

Les factures du Vendeur ne peuvent être contestées que par écrit, dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de leur réception. À défaut, elles sont réputées intégralement acceptées.

15. PAIEMENTS, DROIT DE SUSPENDRE LES FOURNITURES, DÉCHÉANCE DU BÉNÉFICE DU TERME ET GARANTIES DE PAIEMENT

Les paiements doivent être effectués selon les modalités et dans les délais indiqués dans la Confirmation de commande.
Les modalités de paiement convenues ne modifient pas le lieu prévu pour le paiement. Si l'Acheteur ne paie pas dans les délais convenus, le Vendeur est en droit de facturer des intérêts de retard commerciaux (décret législatif italien n° 231/2002) et d'obtenir le remboursement des frais relatifs aux effets de commerce et virements impayés ainsi que des frais de recouvrement judiciaire, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire.
Tout retard ou toute irrégularité de paiement autorise le Vendeur à interrompre les fournitures, même celles qui ne sont pas directement liées aux paiements concernés. En cas de paiement échelonné, tout retard ou toute irrégularité entraîne automatiquement la déchéance du bénéfice du terme pour l'Acheteur et rend immédiatement exigible l'intégralité des sommes dues, y compris pour les fournitures sans lien direct avec les paiements concernés. Le Vendeur peut modifier les conditions de paiement pour les fournitures futures et demander des acomptes. Il peut également exiger des garanties de paiement appropriées pendant l'exécution du Contrat. Si ces garanties ne sont pas accordées, le Vendeur peut suspendre l'exécution du Contrat.

16. DROIT APPLICABLE, JURIDICTION ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Les relations entre le Vendeur et l'Acheteur sont soumises au droit italien et à la juridiction italienne ; tout litige relève de la compétence exclusive du tribunal de La Spezia.

A1. EXTENSION DE GARANTIE CONTRACTUELLE DE DIX ANS POUR LES PRODUITS ENCASTRÉS

1. Objet

Tous les réservoirs de chasse encastrés du Vendeur sont garantis pendant dix (10) ans à compter de la date d'émission de la facture correspondant à leur fourniture.
La garantie couvre exclusivement le remplacement des produits présentant un défaut de fabrication, par des articles de conception similaire et entièrement interchangeables. Elle porte exclusivement sur l'étanchéité de l'enveloppe et sur les pièces mécaniques en plastique qui ne sont pas en contact direct avec l'eau et ne subissent pas de contraintes mécaniques. Elle exclut toute indemnisation des frais et/ou dommages causés aux personnes et/ou aux biens par le produit défectueux, ainsi que l'obsolescence normale des produits ou de certains de leurs éléments.

Sont couverts les articles fabriqués et/ou assemblés par le Vendeur. La garantie s'applique sur l'ensemble du territoire italien et européen. Elle n'est valable que si l'Acheteur a préalablement transmis au Vendeur son acceptation expresse des présentes conditions générales, dûment signées, et a correctement rempli et envoyé le certificat de garantie disponible sur www.kariba.it, rubrique « Conditions de vente » (formulaire G1). À défaut, le Vendeur n'est tenu qu'à la garantie prévue par la législation en vigueur.
La personne souhaitant faire jouer la garantie doit prouver le défaut de fabrication en produisant la facture du Vendeur relative au produit fourni, en justifiant de la signature des présentes conditions générales par l'Acheteur et en démontrant que le défaut n'était pas décelable lors de la réception du produit (voir article 10 des présentes conditions générales). En l'absence d'un seul de ces éléments, le Vendeur n'est pas tenu d'accorder la présente garantie contractuelle.
Pour être remplacés, les produits défectueux doivent être préalablement retournés au Vendeur. Tout retour doit, dans tous les cas, être convenu à l'avance avec celui-ci. La garantie n'est valable que si les conditions énoncées au point 2 ci-dessous sont respectées ; elle devient caduque dans les cas prévus au point 3.

2. Conditions

Les réservoirs de chasse avec ou sans bâti-support, les accessoires complémentaires et les pièces détachées doivent être installés conformément aux instructions de montage et/ou au catalogue général du Vendeur.
Les réservoirs de chasse et les pièces détachées doivent être installés conformément à leur usage prévu, aux indications et aux caractéristiques techniques définies dans le catalogue général du Vendeur.
Les produits ne doivent avoir subi aucune manipulation ni modification après leur fabrication, même accidentelle ou dans le but de remédier à de prétendus défauts structurels ou fonctionnels.
Les conditions de fonctionnement (pression et qualité de l'eau) doivent respecter les limites fixées par les organismes de gestion publics ou privés et, en tout état de cause, les limites applicables à d'autres appareils utilisant de l'eau (par exemple : lave-linge, lave-vaisselle, chaudières, etc.).
Les produits faisant l'objet d'une demande de remplacement et/ou de réparation doivent porter expressément les marques du fabricant ou pouvoir être identifiés avec certitude parmi les produits figurant dans le catalogue général.

3. Déchéance de la garantie pour tous les articles Kariba

Non-respect ou respect incorrect, même partiel, des instructions et indications d'installation fournies par le fabricant.
Non-respect ou respect incorrect des règles de l'art ou des bonnes pratiques techniques spécifiques.
Utilisation de matériel détérioré et donc inadapté : articles obsolètes, retirés de la production ou détériorés dans l'une de leurs parties.
Utilisation d'accessoires ou d'articles figurant au catalogue conjointement avec des articles et accessoires d'autres marques, ou inversement.
Utilisation de matériaux non fournis par le Vendeur.
Installation réalisée et mise au point par un installateur en plomberie et chauffage non spécialisé ou non habilité.
Les réclamations suivantes ne sont pas acceptées et sont exclues de la garantie : dommages intentionnels ; dommages dus à la négligence, au manque d'entretien ou à l'incompétence ; installation dans un lieu inapproprié ; utilisation d'eau très froide ou très chaude ; dommages dus à des chocs mécaniques imputables à l'Acheteur ou à un tiers ; dommages causés par l'utilisation de détergents ou de chiffons rugueux ou à mailles ; dommages causés par le calcaire et d'autres impuretés présentes dans l'eau de l'installation ; dommages dus à un cas de force majeure ou à une utilisation imprudente par l'utilisateur final.
La garantie ne s'applique pas aux produits dont l'entretien (réparations, remplacement de pièces détachées) n'a pas été effectué par du personnel autorisé par Kariba S.p.A.
La garantie ne s'applique pas aux produits dont les réparations ou opérations d'entretien extraordinaires n'ont pas été effectuées par du personnel préalablement autorisé par Kariba S.p.A.
La garantie ne couvre pas les composants suivants : joints, pièces en caoutchouc et toutes les pièces normalement soumises à l'usure due à des agents externes, indépendamment de la qualité de fabrication.

4. Droits du consommateur

Il est précisé que le Consommateur bénéficie des droits prévus aux articles 128 et suivants du Code italien de la consommation (décret législatif n° 206/2005) et que la présente garantie contractuelle ne porte pas atteinte à ces droits.

Kariba SpA
P.IVA 00957200116 | Codice SDI: SUBM70N
Via Ameglia, 9 19032 Senato di Lerici (SP)
Tel. +39 0187 988576 – Fax +39 0187 989012/989117
www.kariba.it

Date : _____
Signature : _____
Conformément aux articles 1341 et 1342 du Code civil italien, dans la mesure où ils sont applicables, l'Acheteur déclare approuver expressément les articles suivants des conditions générales de vente appliquées par Kariba S.p.A. :
2. Champ d'application et clauses complémentaires ;
6. Délais de livraison ;
9. Résiliation et protection des intérêts commerciaux ;
10. Réclamations ;
11. (A1) Extension de garantie de dix ans ;
13. Limitations de responsabilité ;
14. Contestation des factures ;
15. Paiements, droit de suspendre les fournitures, déchéance du bénéfice du terme, garanties de paiement ;
16. Droit applicable, juridiction et tribunal compétent.
Date : _____
Signature : _____

MENTIONS FINALES

Kariba S.p.A. décline toute responsabilité en cas d'inexactitudes dues à des erreurs d'impression.
Kariba S.p.A. se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les conditionnements et les spécifications des produits afin d'en améliorer l'utilisation. Les accords commerciaux entre les Acheteurs et Kariba S.p.A. sont régis par les Conditions générales de vente publiées sur le site officiel : www.kariba.it.

Kariba SpA
P.IVA 00957200116 | Codice SDI: SUBM70N
Via Ameglia, 9 19032 Senato di Lerici (SP)
Tel. +39 0187 988576 – Fax +39 0187 989012/989117
www.kariba.it